

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**27 FEVRIER 2018**

**N° 25**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 8 et 9,
- Sportivité semaine 8,
- Trésorerie,
- Coupe de la Ligue,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 10 à 12.

**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 26 Février 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, et Laurent SARDA.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

## **①① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **①① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

## **①② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## **①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**





## **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



### **RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**CE MECAPROTEC** : à partir du 27/02 (1 joueur)

**FC POTO** : à partir du 20/02 (3 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 27/02 (3 joueurs)

**TOLOSA FOOT SYSTEM** : à partir du 27/02 (1 joueur)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ALTRAN** : jusqu'au 03/04 (1 joueur)

**FONBO FC** : jusqu'au 27/03 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 03/04 (2 joueurs)

**NEW TEAM** : jusqu'au 06/03 (2 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 13/03 (1 joueur)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 13/03 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**MECAPROTEC FC** : jusqu'au 27/02 (1 joueur)

# RESULTATS


## SEMAINE 8 DU 19/02/18 AU 23/02/18

### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes*

SHADOCKS SEILH	0	-	4	AS COLOPLAST 11 (75)	
MISTRAL P.L.	0	-	8	AS BERRES (13)	

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Cadrage*

USEMA COLOMIERS	5	-	3	AJ SAINT EXUPERY	
DYNAMO AGAFOUS FC	2	-	9	US LABEGE	
AS SAINT LOUP CAMMAS	Remis			ASC CNES	

### *Coupe de Printemps : Cadrage*

ASLCV	3	-	1	USA FOOT	
ASCA	Remis			FA ROQUES	
MISTRAL P.L.	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
Tirs au but	5	-	3		

### *Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du18/12/17)*

TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	4	VIEILLES CANAILLES	
--------------------	---	---	---	--------------------	--

### *Division : Promotion Honneur - Journée 9 aller (du18/01/18)*

AS DRT	Remis			TOULOUSE SA	
--------	-------	--	--	-------------	--








### *Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2 (du16/02/18)*

ASEAT	10	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	
-------	----	---	---	-----------------	--

## SEMAINE 9 DU 26/02/18

### *Coupe de France Auguste Delaune : 1/16èmes*

US LABEGE	3	-	1	PASPORT	
-----------	---	---	---	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**



## SPORTIVITE SEMAINE 8

**UNE** sortie temporaire et **DEUX** avertissements pour **8** rencontres arbitrées.

## TRESORERIE

Les clubs suivants doivent prendre contact **de toute urgence** avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

AC2L, USA FOOT, DYNAMO FC, DYNAMO AGAFOUS, FORZA VIOLA FC, MECAPROTEC FC, PASPORT, FA ROQUES, SHAKHTAR TOLOSA, ATHLETICO TOLOSA et TOULOUSE SA.

## COUPE DE LA LIGUE

Les "quarts de finale" de cette compétition auront lieu la semaine 12 et opposeront les équipes selon les modalités inscrites dans le bulletin numéro 9 (les mêmes que pour la coupe Occitane). A l'issue de la phase qualificative, les équipes qualifiées sont:

Poule 1: USEMA COLOMIERS (8 pts), ASEAT (8, 7 ou 6 pts en fonction du résultat de son dernier match).

Poule 2: FC POTO (9 pts), US LABEGE (6 pts, devant ASC CNES au classement de la sportivité coupe).

Poule 3: SHADOCKS DE SEILH (8pts), PASPORT (7 pts).

Poule 4: AJ SAINT EXUPERY (9 pts), MECAPROTEC FC (6 pts).

Ce qui donne les rencontres suivantes:

AJ SAINT EXUPERY (**1**°, 1°sportivité coupe) contre US LABEGE(**8**°, 34°sportivité générale)

FC POTO (**2**°, 11°sportivité coupe) contre MECAPROTEC FC (**7**°, 17°sportivité générale)

Les deux autres rencontres dépendent du résultat du dernier match de l'ASEAT qui se jouera le 13 mars:

USEMA COLOMIERS c PASPORT et ASEAT c SHADOCKS SEILH, ou

USEMA COLOMIERS c PASPORT et SHADOCKS SEILH c ASEAT, ou

USEMA COLOMIERS c ASEAT et SHADOCKS SEILH c PASPORT.

POULE 1												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	USEMA COLOMIERS	8	3	2	1	0	0	0	0	10	6	+4
2°	ASEAT	5	2	2	0	0	0	0	0	12	2	+10
3°	SHAKHTAR TOLOSA	5	3	2	0	1	0	0	0	3	15	-12
4°	ATHLETICO TOLOSA A	2	2	0	0	2	0	0	1	4	6	-2

ASEAT / SHAKHTAR TOLOSA:10 à 0

POULE 2												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	FC POTO	9	3	3	0	0	0	0	0	11	3	+8
2°	US LABEGE	6	3	1	1	1	0	0	0	6	4	+2
3°	ASC CNES	6	3	1	1	1	0	0	0	4	5	-1
4°	FA ROQUES	2	3	0	0	2	0	1	0	2	11	-9

US LABEGE / ASC CNES:2 à 2  
Sportivité: US LABEGE (3°), ASC CNES (10°)

POULE 3												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	SHADOCKS DE SEILH	8	3	2	1	0	0	0	0	8	4	+8
2°	PASPORT	7	3	2	0	1	0	0	0	8	8	0
3°	SCLE FOOT	5	3	1	0	2	0	0	0	7	9	-2
4°	MISTRAL P.L.	4	4	1	0	2	0	1	0	7	19	-12

POULE 4												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	AJ SAINT EXUPERY	9	3	3	0	0	0	0	0	14	3	+11
2°	MECAPROTEC FC	6	3	1	1	1	0	0	0	4	4	0
3°	ATHLETICO TOLOSA B	3	3	0	1	1	0	1	0	0	7	-7
4°	SHAKHTAR TOLOSA	1	3	0	0	1	0	2	0	2	12	-10

## RECTIFICATIFS CALENDRIER

### SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

#### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes*

AS DRT	DYNAMO FC	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
TOULOUSE SA	US LABEGE	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>

#### *Coupe de Printemps: Huitièmes*

ATHLETICO TOLOSA A	SCLE FOOT	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
FC POTO	ASCA ou FA ROQUES	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>

### RATTRAPAGE

#### *Coupe de la Printemps: Cadrages*

ASCA	FA ROQUES	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
------	-----------	---

#### *Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour*

VIEILLES CANAILLES	TOLOSA FOOT SYST	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
--------------------	------------------	---

### SEMAINE 11 DU 12 AU 16/03/2018

#### *Division : Excellence – Journée 9 retour*

PASPORT	ASC CNES	<i>Voir feuille des rencontres de ce bulletin</i>
---------	----------	---

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:  
le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.



**L'EQUIPE "ASEAT" AURA DEUX RENCONTRES A JOUER DANS LA SEMAINE 11 (MARDI ET VENDREDI).**

## SEMAINE 10 DU 05/03/2018 AU 09/03/2018

### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Huitièmes*

MECAPROTEC FC	IO TEAM	Muret Auriol	Lu 05/03	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Cosec Mirail Synthé	Me 07/03	19h45
VIEILLES CANAILLES	AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	<b>Remis</b>		
ASEAT	FSGT AUCAMVILLOISE	Ceat Oran	Ve 09/03	20h30
<b>AS DRT</b>	<b>DYNAMO FC</b>	<b>Struxiano Synthé</b>	<b>Me 07/03</b>	<b>19h45</b>
<b>TOULOUSE SA</b>	<b>US LABEGE</b>	<b>La Ramée Synthé</b>	<b>Ve 09/03</b>	<b>19h45</b>
SOPRA FOOT	AC2L	Sordelo St	Me 07/03	19h45
<b>USEMA COLOMIERS</b>	<b>SHADOCKS SEILH</b>	<b>Capitany Synthé</b>	<b>Me 07/03</b>	<b>20h00</b>

### *Coupe de Printemps: Huitièmes*

AS CNRS	TOLOSA FOOT SYS.	<b>Joué le 06/02</b>		
SCNT	GRASILIENS - TCMS	M. Cerdan St.	Lu 05/03	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L.	La Ramée St.	Lu 05/03	19h45
US CAF	BELBARIANS	Lardenne Synthé	Me 07/03	19h45
<b>ATHLETICO TOLOSA A</b>	<b>SCLE FOOT</b>	<b>Stadium Taton Syn.</b>	<b>Lu 05/03</b>	<b>19h45</b>
<b>FC POTO</b>	<b>ASCA ou FA ROQUES</b>	<b>Remis</b>		
SB SPORT FC	NEW TEAM	Sordelo Hb	Me 07/03	19h45
ALTRAN FOOT	ASLCV	Blagnac Baradels Syn	Je 08/03	20h45

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: Cadrage (du 22/02/18)*

AS ST LOUP CAMMAS    ASC CNES    St Loup Cammas    Je 08/03    20h15

### *Coupe de Printemps: Cadrage (du 21/02/18)*

ASCA    FA ROQUES    Beaupuy    Me 07/03    20h15

### *Division : Promotion Honneur – Journée 11 retour*

VIEILLES CANAILLES    TOLOSA FOOT SYST    Sordelo Hb    Je 08/03    19h45

## SEMAINE 11 DU 12/03/2018 AU 16/03/2018

### *Division : Excellence – Journée 9 retour*

US LABEGE    SHADOCKS SEILH    Labège Innop. Synthé    Lu 12/03    20h15  
USEMA COLOMIERS    ATHLETICO TOLOSA B    Capitany Synthé    Me 14/03    20h00  
ASEAT    AJ SAINT EXUPERY    Ceat Oran    Ve 16/03    20h30  
**PASPORT**    **ASC CNES**    **C.Lapujade Synthé**    **Lu 12/03**    **19h45**

### *Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour*

SCLE FOOT    SHAKHTAR TOLOSA    Sordelo St.    Je 15/03    19h45  
FA ROQUES    ATHLETICO TOLOSA A    **Remis**  
FONBO FC    MECAPROTEC FC    M. Cerdan St.    Lu 12/03    19h45  
FC POTO    MISTRAL P.L.    La Ramée Synthé    Ve 16/03    19h45

### *Division : Honneur – Journée 12 retour*

AC2L    FORZA VIOLA FC    Stadium Taton Synthé    Je 15/03    20h15  
NEW TEAM    ALTRAN FOOT    Blagnac Baradels Syn    Je 15/03    20h45  
ASCA    AS ST LOUP CAMMAS    Beaupuy    Me 14/03    20h15  
FSGT AUCAMVILLOISE    DYNAMO AGAFOUS FC    Lardenne Synthé    Me 14/03    19h45  
**Exempt.** SB SPORT FC

### *Division : Promotion Honneur – Journée 12 retour*

SOPRA FOOT    IO TEAM    Sordelo Hb    Me 14/03    19h45  
TOULOUSE SA    TOLOSA FOOT SYS.    D. Faucher    Ve 16/03    19h45  
USA FOOT    ATHLETICO TOLOSA C    Blagnac Baradels Syn    Me 14/03    20h45  
AS DRT    LES VIEILLES CANAIL.    Stadium Taton Syn    Lu 12/03    19h45  
DYNAMO FC    US CAF    Sordelo Hb    Je 15/03    19h45

## RATTRAPAGE

### *Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1 (du 16/01/18)*

ATHLETICO TOLOSA A    ASEAT    Ceat Oran    Ma 13/03    20h30

## SEMAINE 12 DU 19/03/2018 AU 23/03/2018

### *Division : Honneur – Journée 13 retour*

DYNAMO AGAFOUS FC    AC2L    Sordelo St.    Je 22/03    19h45  
ALTRAN FOOT    ASCA    Blagnac Baradels Syn    Je 22/03    20h45  
FSGT AUCAMVILLOISE    NEW TEAM    Lardenne Synthé    Me 21/03    19h45  
AS ST LOUP CAMMAS    SB SPORT FC    St Loup Cammas    Je 22/03    20h15  
**Exempt.** FORZA VIOLA FC

**Division : Promotion Honneur – Journée 13 retour**

TOLOSA FOOT SYSTEM	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 22/03	19h45
US CAF	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 21/03	19h45
DYNAMO FC	AS DRT	Sordelo St.	Me 21/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	TOULOUSE SA	M. Cerdan St.	Lu 19/03	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	USA FOOT	Stadium Taton Syn	Lu 19/03	19h45

**COUPE DE LA LIGUE: 1/4 DE FINALE**

AJ SAINT EXUPERY FC POTO	US LABEGE MECAPROTEC FC	<b>A Définir</b> La Ramée Synthé	Ve 23/03	19h45
-----------------------------	----------------------------	-------------------------------------	----------	-------

**En fonction du résultat de l'ASEAT contre ATHLETICO TOLOSA A**

ASEAT	SHADOCKS SEILH	Ceat Oran	Ve 23/03	20h30
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

**Ou**

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh synthé	Ve 23/03	20h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

**Ou**

SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh synthé	Ve 23/03	20h45
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

**RATTRAPAGE**

**Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (du 12/03/18)**

FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	Roques	Lu 19/03	20h30
-----------	--------------------	--------	----------	-------

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**13 MARS 2018**

**N° 26**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 10,
- Sportivité semaine 10,
- Trésorerie,
- Coupe de la Ligue,
- Nouveau terrain,
- Arbitrage,
- Sélection Haute-Garonne,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 12 à 13.




**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**



# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 Mars 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

## **①① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

## **①① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

#### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

## **①② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

## **①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ALTRAN** : jusqu'au 03/04 (1 joueur)

**FONBO FC** : jusqu'au 27/03 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 03/04 (2 joueurs)

**FC POTO** : jusqu'au 03/04 (3 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 10/04 (3 joueurs)



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01(1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 10 DU 05/03/18 AU 06/03/18**

#### ***Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Huitièmes***

MECAPROTEC FC	2	-	1	IO TEAM	
PASPORT	4	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	
VIEILLES CANAILLES	<b>Remis</b>			AS ST LOUP CAMMAS ou ASC CNES	
ASEAT	0	-	1	FSGT AUCAMVILLOISE	
AS DRT	0	-	0	DYNAMO FC	
Tirs au but	5	-	6		
TOULOUSE SA	3	-	0	US LABEGE	<b>F</b>
SOPRA FOOT	2	-	5	AC2L	
USEMA COLOMIERS	1	-	0	SHADOCKS SEILH	



### Coupe de Printemps : Huitièmes

SCNT	0	-	3	GRASILIENS-TCMS	<b>F</b>
FONBO FC	2	-	2	MISTRAL P.L.	
Tirs au but	7	-	8		
US CAF	4	-	4	BELBARIANS	
Tirs au but	5	-	3		
ATHLETICO TOLOSA A	4	-	0	SCLE FOOT	
FC POTO		<b>Remis</b>		ASCA ou FA ROQUES	
SB SPORT FC	1	-	3	NEW TEAM	
ALTRAN FOOT	7	-	1	ASLCV	

### Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Cadrage

AS ST LOUP CAMMAS	1	-	1	ASC CNES	
Tirs au but	4	-	5		








### Coupe de Printemps : Cadrage

ASCA	4	-	7	FA ROQUES	
------	---	---	---	-----------	--

## RATTRAPAGE

### Division : Promotion Honneur - Journée 11 retour (du 15/02/18)

VIEILLES CANAILLES	4	-	1	TOLOSA FOOT SYSTEM	
--------------------	---	---	---	--------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : IO TEAM.**

## SPORTIVITE SEMAINE 10

**UNE** sortie temporaire et **QUATRE** avertissements pour **12** rencontres arbitrées.

## TRESORERIE

Les clubs suivants doivent prendre contact **de toute urgence** avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

DYNAMO FC, DYNAMO AGAFOUS, MECAPROTEC FC, FA ROQUES et TOULOUSE SA.

**A partir du 20 mars**, ces équipes verront leurs rencontres **perdues par pénalité** jusqu'à la mise à jour de leur trésorerie.

## COUPE DE LA LIGUE

Une erreur s'est glissée dans le classement de la poule 3. Il fallait lire:

POULE 3												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	SHADOCKS DE SEILH	8	3	2	1	0	0	0	0	8	4	+8
2°	PASPORT	7	3	2	0	1	0	0	0	8	8	0
3°	SCLE FOOT	5	3	1	0	2	0	0	0	7	7	0
4°	MISTRAL P.L.	4	3	0	1	2	0	0	0	3	7	-4

## NOUVEAU TERRAIN

A partir du mercredi 11 Avril, l'USEMA COLOMIERS jouera au complexe André Roux, allée de la Colombe (à côté du nouveau cimetière).

Le plan d'accès vous est envoyé en pièce jointe.

L'horaire du début de la rencontre reste toujours à 20h.

## ARBITRAGE

La commission Football accueille un nouvel arbitre qui a brillamment réussi son examen : Julien BIGOU, représentant ATHLETICO TOLOSA A.

Bienvenu parmi nous.

## SELECTION HAUTE-GARONNE

Malgré le peu d'intérêt qu'ont porté les dirigeants de certains clubs à communiquer l'information auprès de leurs licenciés, nous avons pu constituer une équipe.

Merci aux joueurs que nous avons contactés pour participer à cette aventure.

La Sélection Haute-Garonne rencontrera l'équipe ASCA, le mercredi 11 avril, sur le terrain Synthétique de Lardenne.

## SANCTIONS

**Rencontre US LABEGE / PASPORT du 26/02/18 – Coupe de France Auguste Delaune – Seizièmes:**

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2017 (**ART 32 – §B – f**),

CONCHIONE Julien, licence n°664304, (PASPORT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/03/2018.

Pour " *TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/01/2018 (**ART 32 – §B – f**),

POINTIS Gérald, licence n°55630080, (PASPORT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/03/2018.

Pour " *TACLE IRREGULIER*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/01/2018 (**ART 32 – §B – f**),

PRADELS Axel, licence n°659690, (PASPORT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/03/2018.

## RECTIFICATIF CALENDRIER

### SEMAINE 12 DU 19/03/2018 AU 23/03/2018

*Coupe de la Ligue : Quart de finale*

AJ SAINT EXUPERY

US LABEGE

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrains synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

## SEMAINE 12 DU 19/03/2018 AU 23/03/2018

### *Division : Honneur – Journée 13 retour*

DYNAMO AGAFOUS FC	AC2L	Sordelo St.	Je 22/03	19h45
ALTRAN FOOT	ASCA	Blagnac Baradels Syn	Je 22/03	20h45
FSGT AUCAMVILLOISE	NEW TEAM	Lardenne Synthé	Me 21/03	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	SB SPORT FC	St Loup Cammas	Je 22/03	20h15
<i>Exempt:</i> FORZA VIOLA FC				

### *Division : Promotion Honneur – Journée 13 retour*

TOLOSA FOOT SYSTEM	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 22/03	19h45
US CAF	SOPRA FOOT	Sordelo Hb	Me 21/03	19h45
DYNAMO FC	AS DRT	Sordelo St.	Me 21/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	TOULOUSE SA	M. Cerdan St.	Lu 19/03	19h45
LES VIEILLES CANAIL.	USA FOOT	Stadium Taton Syn	Lu 19/03	19h45

## **COUPE DE LA LIGUE: 1/4 DE FINALE**

<b>AJ SAINT EXUPERY</b>	<b>US LABEGE</b>	<b>Argoulets St.</b>	<b>Me 21/03</b>	<b>19h45</b>
FC POTO	MECAPROTEC FC	La Ramée Synthé	Ve 23/03	19h45

### *En fonction du résultat de l'ASEAT contre ATHLETICO TOLOSA A*

ASEAT	SHADOCKS SEILH	Ceat Oran	Ve 23/03	20h30
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

### *Ou*

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh synthé	Ve 23/03	20h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

### *Ou*

SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh synthé	Ve 23/03	20h45
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 21/03	20h00

## **RATTRAPAGE**

### *Division : Promotion Excellence - Journée 9 retour (du 12/03/18)*

FA ROQUES	ATHLETICO TOLOSA A	Roques	Lu 19/03	20h30
-----------	--------------------	--------	----------	-------

## SEMAINE 13 DU 26/03/2018 AU 30/03/2018

### *Division : Excellence – Journée 10 retour*

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh synthé	Ve 30/03	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	C.Lapujade Synthé	Lu 26/03	19h45
US LABEGE	AJ SAINT EXUPERY	Labège Innop. Synthé	Lu 26/03	20h15
USEMA COLOMIERS	ASC CNES	Capitany Synthé	Me 28/03	20h00

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour*

SCLE FOOT	FC POTO	Sordelo St.	Je 29/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 26/03	19h45
MECAPROTEC FC	FA ROQUES	Muret Auriol	Lu 26/03	20h00
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée St.	Lu 26/03	19h45

**Division : Honneur – Journée 14 retour**

FORZA VIOLA FC	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Je 29/03	20h15
AC2L	ASCA	La Ramée Synthé	Ve 30/03	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 29/03	20h45
FSGT AUCAMVILLOISE	SB SPORT FC	Lardenne Synthé	Me 28/03	19h45

**Exempt:** NEW TEAM

**Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour**

SOPRA FOOT	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Syn	Lu 26/03	19h45
AS DRT	US CAF	Sordelo Hb	Je 29/03	19h45
IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 28/03	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée St.	Je 29/03	19h45
USA FOOT	DYNAMO FC	Blagnac Baradels Syn	Me 28/03	20h45

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[fsgt.31@free.fr](mailto:fsgt.31@free.fr)



**20 MARS 2018**

**N° 27**

L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser

## SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 11,
- Sportivité semaine 11,
- Trésorerie,
- Coupe de la Ligue,
- Arbitrage,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 13 et 14.




**SAISON 2017 - 2018**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**



# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez [diego-sport@orange.fr](mailto:diego-sport@orange.fr)  
0622217056  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNIONDE LA COMMISSION

Lundi 19 Mars 2018.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Laurent SARDA et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FSGT 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

❸ télécharger le document en format pdf.

### ❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 32 €

Soit un total de 20 € par équipe, ou 40 € s'il y a deux arbitres.

**Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.**

#### ④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

 **Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### ⑤ QUALIFICATIONS

Pour un match de rattrapage, les joueurs doivent être qualifiés à la date de la rencontre initialement programmée.

#### ⑥ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

#### ⑦ CONTRÔLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que le **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.


**Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

#### ⑧ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les **NOMS** des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, aucun joueur ne doit être raturé (mais marqué non joué par l'arbitre) et les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

***La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.***

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation. Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

 Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission, remplissez-les scrupuleusement.

#### ⑨ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

**avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.**

### **①① RESPECT DES COULEURS**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **①① SANCTIONS**

***Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.***

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

#### **ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS**

##### **JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :**

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

**En cas de doute, contactez le responsable de la commission.**

### **①② RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

### **①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

**Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.**

**①④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS**

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

**①⑤ ARRETES MUNICIPAUX**

**ART 9-B-5 :**

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

**①⑥ REPORT DES RENCONTRES**

**ART 9-B-1 :** Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi.**

## INFORMATIONS LICENCES



### IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCE

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :**

C'EST LA **CARTE DE DROITE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

**RAPPEL**

**LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES.**



### **RETOUR DES LICENCES A VALIDER :**

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**ALTRAN** : jusqu'au 03/04 (1 joueur)

**FONBO FC** : jusqu'au 27/03 (1 joueur)

**LES VIEILLES CANAILLES** : jusqu'au 03/04 (2 joueurs)

**FC POTO** : jusqu'au 03/04 (3 joueurs)

**SHAKHTAR TOLOSA** : jusqu'au 10/04 (3 joueurs)



### **RETOUR DES LICENCES AVALIDER(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

**AC2L** : à partir du 07/11 (5 joueurs)

**DYNAMO AGAFOUS** : à partir du 09/01 (1 joueur)

**LES SHADOCKS DE SEILH** : à partir du 21/11 (1 joueur) et à partir du 23/01 (1 joueur)

**NEW TEAM** : à partir du 24/10 (1 joueur)



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



### **RETRAIT DES LICENCES VALIDEES(disqualification):**

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

## **RESULTATS**

### **SEMAINE 11 DU 12/03/18 AU 16/03/18**

#### ***Division: Excellence - Journée 9 retour***


US LABEGE	1	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
USEMA COLOMIERS		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA B	
ASEAT	3	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
PASPORT	1	-	2	ASC CNES	

#### ***Division: Promotion Excellence - Journée 9 retour***

SCLE FOOT	1	-	2	SHAKHTAR TOLOSA	
FA ROQUES		<b>Remis</b>		ATHLETICO TOLOSA A	
FONBO FC	0	-	2	MECAPROTEC FC	
FC POTO	3	-	0	MISTRAL P.L.	<b>F</b>




### Division: Honneur - Journée 12 retour

AC2L	3	-	6	FORZA VIOLA FC	
NEW TEAM	2	-	3	ALTRAN FOOT	
ASCA	0	-	5	AS ST LOUP CAMMAS	
FSGT AUCAMVILLOISE	12	-	2	DYNAMO AGAFOUS FC	

**Exempt** : SB SPORT FC








### Division: Promotion Honneur - Journée 12 retour

SOPRA FOOT	1	-	7	IO TEAM	
TOULOUSE SA	6	-	2	TOLOSA FOOT SYSTEM	
USA FOOT	3	-	4	ATHLETICO TOLOSA C	
AS DRT	1	-	1	VIEILLES CANAILLES	
DYNAMO FC	4	-	5	US CAF	

## RATTRAPAGE

### Coupe de la Ligue : Poule 1 - Tour 1

ATHLETICO TOLOSA A	1	-	0	ASEAT	
--------------------	---	---	---	-------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	<b>F</b>	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

**Feuille de match non parvenue dans les délais** ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : TOLOSA FOOT SYSTEM.**

## SPORTIVITE SEMAINE 1

**QUATRE** sorties temporaires, **TREIZE** avertissements et **UNE** exclusion pour **15** rencontres arbitrées.

## TRESORERIE

Les clubs suivants doivent prendre contact **de toute urgence** avec le responsable des licences (Jean-Claude LECRU au 0680710310) ou passer au Comité le lundi à partir de 17h00 pour mise à jour de leur trésorerie "licences":

DYNAMO FC, DYNAMO AGAFOUS, MECAPROTEC FC et FA ROQUES

Ces équipes n'ayant pas régularisé leur trésorerie licences, elles ont leurs rencontres **perdues par pénalité, à compter du 20 mars** et jusqu'à la mise à jour de leur trésorerie.

## COUPE DE LA LIGUE

A l'issue de la dernière rencontre, le classement s'établit comme suit:

POULE 1												
	EQUIPES	Pts	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1°	USEMA COLOMIERS	8	3	2	1	0	0	0	0	10	6	+4
2°	ASEAT	6	3	1	1	1	0	0	0	12	3	+9
3°	SHAKHTAR TOLOSA	5	3	1	0	2	0	0	0	3	15	-12
4°	ATHLETICO TOLOSA A	5	3	1	0	2	0	0	0	5	6	-1

ATHLETICO TOLOSA A / SHAKHTAR TOLOSA:1 à 2

Poule 1: USEMA COLOMIERS (8 pts), ASEAT (6 pts).

Poule 2: FC POTO (9 pts), US LABEGE (6 pts, devant ASC CNES au classement de la sportivité coupe).

Poule 3: SHADOCKS DE SEILH (8pts), PASPORT (7 pts).

Poule 4: AJ SAINT EXUPERY (9 pts), MECAPROTEC FC (6 pts).

Ce qui donne les rencontres suivantes:

AJ SAINT EXUPERY (1°, 1°sportivité coupe) contre US LABEGE (8°, 4°sportivité coupe, 34°sportivité générale).

FC POTO (2°, 11°sportivité coupe) contre MECAPROTEC FC (7°, 4°sportivité coupe, 17°sportivité générale)

USEMA COLOMIERS (3°, 4°sportivité coupe) contre ASEAT (6°, 1°sportivité coupe)

LES SHADOCKS SEILH (4°, 16°sportivité coupe) contre PASPORT (5°)

## ARBITRAGE

La commission Football accueille un nouvel arbitre qui a aussi brillamment réussi son examen : Laurent MASSOULARD, représentant FA ROQUES.

Bienvenu parmi nous.

Quant au stage Régional des arbitres, il aura lieu les 6 et 7 avril, à la salle Capitany à Colomiers.

## SANCTIONS

### Rencontre AC2L / FORZA VIOLA FC du 15/03/18 – Honneur – Journée 12 retour:

Pour "*PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE ASSISTANT*"

– EXCLUSION –

SELLAMI Karim, licence n°400158, (AC2L)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

### Rencontre PASPORT / ASC CNES du 26/03/18 – Excellence – Journée 9 retour:

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit **2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/03/15 (ART 32 – §B – f),**

PARENT JUNG Etienne, licence n°527398, (ASC CNES)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 26/03/2018.**

# RECTIFICATIF CALENDRIER

## SEMAINE 13LE31/03/2018

*Coupe de France Auguste Delaune: Huitième de finale*

US LABEGE

AS MARGERAY (13)

*Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

## CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

**Seule la programmation inscrite sur le bulletin sera prise en compte pour régler tout litige.**



**Terrain stabilisé de La ramée du lundi soir:** Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.



**Terrain synthétiques du Stadium:** Suite à l'intervention du service des réservations de la mairie de Toulouse, les horaires des rencontres au Stadium Synthétique sont modifiés comme suit:

le **lundi**, à **19h45**, et le **jeudi** à **20h15**.

## SEMAINE 13 DU 26/03/2018 AU 31/03/2018

### *Division : Excellence – Journée 10 retour*

SHADOCKS SEILH	ASEAT	Seilh synthé	Ve 30/03	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	C.Lapujade Synthé	Lu 26/03	19h45
US LABEGE	AJ SAINT EXUPERY	Labège Innop. Synthé	Lu 26/03	20h15
USEMA COLOMIERS	ASC CNES	Capitany Synthé	Me 28/03	20h00

### *Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour*

SCLE FOOT	FC POTO	Sordelo St.	Je 29/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	M. Cerdan St.	Lu 26/03	19h45
MECAPROTEC FC	FA ROQUES	Muret Auriol	Lu 26/03	20h00
MISTRAL P.L.	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée St.	Lu 26/03	19h45

### *Division : Honneur – Journée 14 retour*

FORZA VIOLA FC	AS ST LOUP CAMMAS	Stadium Taton Synthé	Je 29/03	20h15
AC2L	ASCA	La Ramée Synthé	Ve 30/03	19h45
DYNAMO AGAFOUS FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 29/03	20h45
FSGT AUCAMVILLOISE	SB SPORT FC	Lardenne Synthé	Me 28/03	19h45

**Exempt.** NEW TEAM

**Division : Promotion Honneur – Journée 14 retour**

SOPRA FOOT	TOLOSA FOOT SYS.	Stadium Taton Syn	Lu 26/03	19h45
AS DRT	US CAF	Sordelo Hb	Je 29/03	19h45
IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 28/03	19h45
TOULOUSE SA	LES VIEILLES CANAIL.	La Ramée St.	Je 29/03	19h45
USA FOOT	DYNAMO FC	Blagnac Baradels Syn	Me 28/03	20h45

**Coupe de France Auguste Delaune: Huitièmes**

US LABEGE	AS MARGERAY (13)	Labège Innop. Syn	Sa 31/03	17h00
-----------	------------------	-------------------	----------	-------

**SEMAINE 14 DU 03/04/2018 AU 06/04/2018****COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN: 1/4 DE FINALE**

FSGT AUCAMVILLOISE	DYNAMO FC	Lardenne Synthé	Me 04/04	19h45
PASPORT	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 05/04	19h45
VIEILLES CANAILLES ou ASC CNES	AC2L	<b>Remis</b>		
USEMA COLOMIERS	TOULOUSE SA	Capitany Synthé	Me 04/04	20h00

**COUPE DE PRINTEMPS: 1/4 DE FINALE**

US CAF	ATHLETICO TOLOSA A	Struxiano Synthé	Me 04/04	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	GRASILIENS-TCMS	Sordelo Hb	Me 04/04	19h45
MISTRAL P.L.	NEW TEAM	La Ramée St.	Je 05/04	19h45
ALTRAN FOOT	FC POTO ou FA ROQUES	<b>Remis</b>		

**COUPE OCCITANE: 1/2 FINALE**

SB SPORT FC	IO TEAM	Sordelo St.	Me 04/04	19h45
FC POTO	USEMA COLOMIERS	<b>Remis</b>		

**RATTRAPAGES****Coupe de la Haute-Garonne: Huitièmes**

VIEILLES CANAILLES	ASC CNES	Sordelo St.	Je05/04	19h45
--------------------	----------	-------------	---------	-------

**Coupe de Printemps: Huitièmes**

FC POTO	FA ROQUES	Cazal Lapujade Syn.	Me 04/04	19h45
---------	-----------	---------------------	----------	-------

**Division : Honneur - Journée 11 retour (du 14/02/18)**

ASCA	DYNAMO AGAFOUS FC	Beaupuy	Me 04/04	20h15
------	-------------------	---------	----------	-------

**MATCH AVANCE****Division : Promotion Honneur - Journée 16 retour (du 16/04/18)**

ATHLETICO TOLOSA C	SOPRA FOOT	La Ramée St.	Me 04/04	19h45
--------------------	------------	--------------	----------	-------